



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du second degré

**Bureau : Inspection de l'éducation nationale
Mathématiques-Physique-Chimie**

Affaire suivie par :
Claire MARLIAS
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Tél : 04 73 99 35 41
Mél : claire.marlias@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

L'I.E.N. EG
Mathématiques-Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de
Mathématiques-Physique-Chimie

s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des LP et SEP

Objet : lettre de rentrée 2022 en mathématiques-physique-chimie

Cher(e)s collègues,

Après deux années de crise sanitaire éprouvante, j'espère que les vacances d'été ont été profitables à chacune et chacun d'entre vous et que cette année nous permettra de travailler plus sereinement.

Je souhaite la bienvenue à l'ensemble des nouveaux professeurs de mathématiques-physique-chimie, stagiaires lauréats des concours de recrutement, titulaires ou contractuels, nommés dans l'académie de Clermont-Ferrand. Certains d'entre vous accueilleront au sein de leur établissement des collègues stagiaires (contractuel alternant, fonctionnaires stagiaires à mi-temps) ou des étudiants (M1 MEEF) en stage de pratique accompagnée ou encore des étudiants de L2, L3, M1, M2, AED en [préprofessionnalisation](#).

Je remercie chaleureusement tous les professeurs engagés à les accompagner cette année dans le cadre du tutorat. Je serai amenée à solliciter certains d'entre vous pour accompagner les enseignants contractuels qui interviendront dans vos établissements.

Je remercie également les collègues sollicités pour la conception de sujets et l'organisation des examens ainsi que tous ceux qui m'ont adressé leurs sujets conçus pour le CCF comme demandé dans le courriel du 28/06/2022. Je remercie les collègues qui n'ont pas encore réalisé cet envoi à le faire rapidement afin d'échanger sur ces sujets à l'occasion de nos prochaines rencontres en établissements ou lors de nos journées de formation à venir. Je rappelle que l'envoi doit se faire à l'adresse MPC@ac-clermont.fr selon le protocole qui vous avait été transmis.

Cette lettre de rentrée est destinée à vous apporter des informations indispensables pour appréhender au mieux cette nouvelle année scolaire et à vous accompagner dans vos missions tout au long de celle-ci : elle comporte de nombreux liens renvoyant vers des textes réglementaires et/ou des ressources pédagogiques.

1- Contexte sanitaire en cette rentrée 2022 et continuité pédagogique

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les établissements ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire. L'engagement de toutes et de tous a permis aux élèves

de progresser dans leurs apprentissages et de garder le lien entre eux, ainsi qu'avec les acteurs de la communauté éducative.

Pour cette nouvelle année scolaire, le [protocole sanitaire](#) prévoit un socle et trois niveaux de mesures qui seront appliqués en fonction de la situation épidémique du pays, la rentrée scolaire ayant lieu sur le principe du socle, c'est-à-dire le niveau minimal du protocole sanitaire.

Un [plan de continuité pédagogique](#), disponible sur le site Éduscol, sera mis en œuvre dans le cas d'un enseignement en mode hybride ou intégralement à distance.

Un nouveau service de classes virtuelles disponible sur la plateforme [Apps.education.fr](#), proposant des fonctionnalités adaptées à des usages pédagogiques, est mis à la disposition des professeurs. Il devient le service de classes virtuelles de référence à la rentrée 2022, compte tenu de l'arrêt fin juillet 2022 du service « Mes classes virtuelles » du CNED.

Une [FAQ](#) sur l'application du protocole sanitaire est actualisée et doit être régulièrement consultée pour se tenir informé. Une [fiche repères dédiée à l'enjeu de l'aération](#) et de la ventilation des espaces scolaires se trouve également à votre disposition.

À consulter :

- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>
- <https://eduscol.education.fr/3209/le-service-de-classes-virtuelles-sur-la-plateforme-apps-education-fr>
- <https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

2- Tests de positionnement 2022

Comme à la précédente rentrée, dans tous les établissements, entre le lundi 12 septembre et le vendredi 30 septembre 2022, des tests de positionnement nationaux (au format numérique avec correction automatisée) en « **littératie** » et « **numératie**¹ » d'une durée de 40 min chacun en CAP et de français et de mathématiques d'une durée de 60 min chacun en seconde professionnelle sont passés par tous les élèves entrants en formation (classes de première année de CAP et de seconde professionnelle). Il s'agit au travers de ces tests d'identifier les besoins de chaque élève pour apporter une réponse personnalisée afin de consolider les apprentissages. Ces tests ne visent pas l'exhaustivité de contenu mais sont complémentaires à vos analyses.

Des outils de positionnement à mi-parcours conçus à partir de standards nationaux et internationaux sont également proposés sur Eduscol pour aider à mesurer les progrès des élèves et les accompagner vers la réussite en mathématiques :

<https://eduscol.education.fr/3046/suivi-et-accompagnement-des-eleves-de-3e-et-de-2de-en-mathematiques>

Vous trouverez également des [propositions d'exploitations pédagogiques des tests](#). Les remédiations seront apportées à apporter au cœur du dispositif dédié à la consolidation des acquis ou dans le cadre des enseignements de mathématiques (automatismes etc..). Je vous rappelle que vous pouvez utiliser certains items dans le travail des automatismes.

Afin de prendre en compte l'hétérogénéité des résultats et donc des besoins, il convient de :

- différencier la nature des activités proposées, préparer et proposer des "coups de pouce" ;
- varier l'écriture des situations proposées (informations partielles ou suffisantes, questionnement plus ou moins guidé, absence de problématique...) ;
- travailler en groupe avec un format en « îlots » qui encourage l'entraide ;
- suivre et mesurer les progrès des élèves...

¹ La **numératie** est définie comme la capacité d'une personne à **s'approprier, valider, réaliser et raisonner** mathématiquement afin de résoudre des problèmes dans une variété de contextes du monde réel. Elle aide les individus à connaître le rôle que jouent les mathématiques dans le monde et à prendre les décisions et les jugements bien fondés dont ont besoin les citoyens constructifs, engagés et réfléchis du XXI^e siècle.

À consulter :

- 🔗 <https://eduscol.education.fr/1501/tests-de-positionnement-de-seconde-et-de-cap>
- 🔗 https://eduscol.education.fr/test_accompagnement_mathematiques_niveau_seconde_pro/
- 🔗 <https://eduscol.education.fr/document/41989/download>
- 🔗 <https://eduscol.education.fr/3046/suivi-et-accompagnement-des-eleves-de-3e-et-de-2de-en-mathematiques>

3- Transformation de la voie professionnelle

La [transformation de la voie professionnelle](#) se poursuit en 2022/2023 avec notamment la mise en œuvre des nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie dans toutes les classes préparant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et au baccalauréat professionnel (BCP) lors de séances ordinaires ou de co-intervention, l'accompagnement renforcé et la réalisation du chef d'œuvre.

À partir de la rentrée 2022, les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie en deuxième année de préparation au Brevet des Métiers d'Arts (BMA) et au Brevet professionnel (BP) entrent en application.

➤ **Programmes et ressources en mathématiques – voie professionnelle (CAP, BCP, BP, BMA) :**

<https://eduscol.education.fr/1793/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-professionnelle>

➤ **Programmes et ressources en physique-chimie – voie professionnelle (CAP, BCP, BP, BMA) :**

<https://eduscol.education.fr/1795/programmes-et-ressources-en-physique-chimie-voie-professionnelle>

Vous retrouverez l'ensemble des programmes, modalités et supports d'évaluation en vigueur sur les pages Eduscol dédiées aux différents diplômes (et prochainement sur le nouveau site disciplinaire académique).

À noter :

🔗 **De nouvelles dispositions relatives à la définition de l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie en brevet des métiers d'art applicables à compter de la session d'examen 2023**

L'arrêté du 23 juin 2021 publié au JORF du 10 juillet 2021 fixe les nouveaux programmes de mathématiques et de physique-chimie et définit les épreuves des enseignements de mathématiques et de physique chimie applicables dans les sections préparant au brevet des métiers d'art (définition de l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie en Annexe III).

Extrait (article 4 – à partir de la session 2023) :

« Les candidats ayant préparé le brevet des métiers d'art par la voie scolaire dans des établissements d'enseignement public ou des établissements d'enseignement privés sous contrat, par l'apprentissage, dans des centres de formation d'apprentis habilités, ou dans le cadre de la formation professionnelle continue dans un établissement public sont évalués par contrôle en cours de formation pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

Les autres candidats sont évalués sous forme ponctuelle pour l'épreuve de mathématiques et de physique-chimie.

Les règlements d'examen des différentes spécialités de brevet des métiers d'art sont modifiés en conséquence. »

Lien vers l'arrêté du 23 juin 2021:

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=W0aXpjQ_WXbPi8jiCJ_yLMz07XbCaxyWqP6yb6mJnWc

🔗 **Des modifications de la définition de l'épreuve ou de la sous-épreuve de physique-chimie au Brevet Professionnel applicables à compter de la session 2023 :**

Lien vers l'arrêté du 5 octobre 2021 – Annexe 3 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044212632>

Livret scolaire du Lycée pour la voie professionnelle (LSL Pro) :

Le LSL Pro s'applique à l'ensemble des élèves de baccalauréat professionnel scolarisés, sous statut scolaire, dans un lycée public ou privé sous contrat du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le modèle de livret scolaire est accessible à partir du lien suivant :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/28/61/2/ensel530_annexe1_1305612.pdf

Il est renseigné à partir de la classe de première professionnelle. L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances **et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux (échelle à 4 degrés).**

Le livret scolaire intègre les compétences, ce qui implique un suivi régulier et formalisé de leur degré d'acquisition durant tout le cycle de formation.

Je rappelle l'existence du parcours **« Transformer la voie professionnelle »** qui regroupe tous les vademecums et ressources pédagogiques aidant à sa mise en œuvre et celle du parcours **« Les mesures de la TVP en classe de terminale »** sur la plateforme M@gistère, celle d'une **bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre (BRIO)** créée au niveau national, accessible à tout enseignant de lycée professionnel depuis février 2021. Chacun peut y partager des expériences des idées et ressources en matière de réalisation du chef d'œuvre.

4- Actualités de la discipline MPC

Vous trouverez annexé à ce courrier un tableau récapitulatif des programmes en vigueur et modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF) pour l'année scolaire 2022/2023.

➤ Ressources pédagogiques

J'attire votre attention sur la parution de **nouvelles ressources d'accompagnement des nouveaux programmes** sur Éduscol téléchargeables à l'adresse suivante :

- [ressources en mathématiques](#) ;
- [ressources en physique-chimie](#).

Ces deux pages doivent être régulièrement consultées car d'autres ressources seront publiées prochainement.

Je vous rappelle également l'existence d'un parcours m@gistère sur le thème **« Mesures et incertitudes », objet de formation des élèves de baccalauréat professionnel, de brevet des métiers d'art, de brevet professionnel dans le cadre des nouveaux programmes de physique-chimie**. La première partie de ce parcours permet à chacun de se former sur ces questions. Des vidéos et des documents sont présentés à partir d'activités pour les élèves. Un forum de discussion permet d'échanger avec les formateurs/concepteurs du parcours. **Les deux premiers modules concernent les enjeux de l'estimation des incertitudes et la variabilité de la mesure.**

Prochainement seront ajoutés des modules portant sur l'estimation quantitative des incertitudes. D'autres modules d'approfondissement suivront.

L'adresse du parcours est <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2240§ion=1>

Je vous incite vivement à vous inscrire et à suivre ce parcours.

➤ Grilles nationales d'évaluation

- ❖ **En CAP** : la grille nationale d'évaluation de l'épreuve de mathématiques et physique-chimie au CAP est publiée au [BOENJS n° 26 du 25 juin 2020](#) et elle est téléchargeable sous différents formats numériques sur les pages disciplinaires du site académique.

- ❖ **En BAC PRO** : la nouvelle grille nationale d'évaluation des sous-épreuves de mathématiques et de physique-chimie de baccalauréat professionnel est parue au [BOENJS n°28 du 15 juillet 2021](#) et elle est téléchargeable sous différents formats numériques sur les pages disciplinaires du site académique.

Les élèves de la voie professionnelle se préparent dans le cadre de leur formation diplômante à l'obtention du CAP ou du Baccalauréat professionnel en vue d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études. Ils peuvent également se voir attribuer **une attestation de réussite intermédiaire** (c'est le LSL Pro qui servira alors de référence).

🔗 **Textes de référence** : [Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat professionnel et à son modèle](#) et [Mise en œuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire](#).

En MPC, les élèves de CAP, de BCP ou de BMA sont évalués par compétences (de manière formative ou sommative tout au long de leur formation) puis à des moments spécifiques bien définis de manière certificative à l'aide des grilles mentionnées ci-dessus. Une grille nationale d'évaluation pour les BMA est en attente de publication.

➤ **Certifications au LP en MPC**

Un tableau récapitulatif des évaluations certificatives en mode CCF en 2022/2023 est fourni en annexe de cette lettre de rentrée.

Une note de cadrage vous sera prochainement adressée avec les trames d'évaluations certificatives en mode CCF aux formats numériques pour les diplômes de CAP, BCP et BMA.

Les situations d'évaluation de BCP transmises en juin 2022 sont en cours d'analyse, les formations institutionnelles et les réunions d'équipe disciplinaires que je conduirai ainsi que les chargés de mission seront l'occasion de faire un point avec vous sur les pratiques d'évaluation certificatives et de vous adresser des recommandations.

➤ **Groupements en CAP et en Baccalauréat Professionnel**

- ❖ **En CAP** : je rappelle que le tableau de rattachement des spécialités de CAP aux groupements 1 ou 2 (mathématiques) à compter de la session 2021 est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144182/mathematiques-voie-pro.html>
- ❖ **En BAC PRO** : Je rappelle que le tableau de rattachement des spécialités de Baccalauréat professionnel aux groupements A, B ou C de mathématiques et aux groupements 1,2,3,4,5 ou 6 de physique-chimie (à compter de la session 2022): il est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid47640/le-baccalaureat-professionnel.html>

➤ **Classe de troisième prépa-métiers : enseignements scientifiques – parcours M@gistère**

Au [BOEN n°31 du 30 juillet 2020](#) a été publiée une **nouvelle version** des programmes des cycles 3 et 4 avec la **prise en compte de problématiques liées au réchauffement climatique et une clarification de certaines notions de physique-chimie**.

Sur le site Éduscol, un document met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 afin de renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable (ajouts en vert et suppressions en rouge barré). Il est téléchargeable et concerne donc les enseignements de mathématiques et de physique-chimie en classe de « 3 prépa-métiers » à cette rentrée :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

J'attire également votre attention sur la publication d'un parcours M@gistère « **la classe de 3^{ème} préparatoire aux métiers** » sur la plateforme dans le parcours global « Transformation de la voie professionnelle ».

Il a été conçu pour accompagner les équipes éducatives associées à la mise en œuvre de la classe de « 3^{ème} prépa-métiers ». Ce parcours aborde en particulier les questions autour du **projet pédagogique de la classe** et la mise en œuvre de **l'enseignement de la découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles**.

➤ Éducation au développement durable (EDD) et approche interdisciplinaire

Je rappelle que les nouveaux programmes de baccalauréat professionnel et ceux du cycle 4 par ailleurs, mettent l'accent sur la nécessaire approche interdisciplinaire et transversale des enjeux environnementaux ; la [rubrique du site Eduscol](#) vise à accompagner les enseignements de l'éducation au développement durable (EDD).

Trois entrées sont proposées :

- [changement climatique](#)
- [éducation au développement durable](#)
- [éduquer à la biodiversité](#)

5- Formation continue des professeurs - PAF 2022/2023 – Développement professionnel

Au 1/09/2022, la DAFOR est devenue [l'École Académique de la Formation Continue](#) (EAFC).

Je vous rappelle que l'inscription aux formations à candidature individuelle est organisée en deux périodes. La première se déroulera du **29 août 2022 au 18 septembre 2022** et concernera les actions de formation qui auront lieu d'octobre 2022 à janvier 2023, la seconde **début janvier 2023** pour les formations prévues de fin février à juin 2023. Les actions prévues au PAF disciplinaire pour la première campagne d'inscription vous ont été adressées par courriel, celles de la deuxième campagne feront l'objet d'une nouvelle communication de ma part.

Dans le cadre de votre formation continue 2022-2023, vous serez conviés à deux journées académiques de formation. La première est prévue en décembre 2022 ou en janvier 2023 (selon les bassins de formation). La seconde sera prévue en mars - avril 2023. Ces journées permettront d'aborder des thématiques générales dont l'évaluation dans le cadre du CCF et de réfléchir collectivement à l'élaboration de séquences pédagogiques intégrant les nouveautés introduites dans les programmes de baccalauréat professionnel (algorithmique et programmation, automatismes, vocabulaire ensembliste et logique, variabilité de la mesure et incertitude associée à une mesure, capteurs...).

Par ailleurs, j'insiste sur l'importance de vous inscrire à d'autres journées de formation à candidature individuelle dans le cadre du PAF.

6- Concours de recrutement des enseignants Mathématiques-Physique-Chimie session 2023

Dans le cadre de la réforme de l'entrée dans la carrière enseignant, les épreuves des concours de recrutement d'enseignants (hors agrégation) sont modifiées depuis la session 2022. Afin d'aider les candidats dans leur préparation, les sujets zéro des épreuves donnent des exemples de ce qui était attendu à partir de la session 2022, par ailleurs, les rapports de jurys des concours de recrutement d'enseignants en MPC (session 2022) sont également publiés et fournissent des conseils précieux à l'attention des préparateurs des concours de recrutement.

Le registre d'inscription aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2023 est ouvert **du mardi 18 octobre au mardi 18 novembre 2022 (12 heures – heure de Paris)**.

Les nouvelles épreuves des concours du CAPLP sont précisées en annexes de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

🔗 À noter qu'à compter de la session 2022, les calculatrices autorisées sont les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ou les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui

disposent d'une fonctionnalité "mode examen" répondant à certaines spécificités (cf [circulaire du 17 juin 2021](#) et [page à consulter](#)).

Site à consulter : Devenir enseignant

➤ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

Les conditions d'inscription aux différents CAPLP (externe/interne/3^{ème} concours) ainsi que les documents à consulter pour se préparer (programmes du concours, sujets et rapports de jury) figurent en bas de page :

➤ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

7- Inspection – Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

➤ Correspondance de l'Inspection Générale dans notre académie

À cette rentrée, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe des mathématiques est représentée en la personne de Madame Claudine PICARONNY et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, groupe physique-chimie en la personne de Monsieur Dominique OBERT.

➤ PPCR et inspections

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) se poursuit à cette rentrée dans ses deux dimensions que sont l'accompagnement individuel et collectif des professeurs et les rendez-vous de carrière.

Trois rendez-vous de carrière sont ainsi prévus (6^{ème} échelon, 8^{ème} échelon, 9^{ème} échelon) donnant lieu à une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN ; chaque rendez-vous sera annoncé par courriel avec un délai minimal de quinze jours. Un deuxième entretien, dans un délai maximal de six semaines après l'inspection, a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte-rendu d'évaluation professionnelle est communiqué par voie numérique à l'enseignant ; l'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. L'appréciation finale, arrêtée par le recteur, est communiquée à l'enseignant à la rentrée scolaire suivante. **Le rendez-vous de carrière peut être réfléchi dès à présent, en consultant le [lien](#), notamment le document de référence de l'entretien.**

Les rendez-vous de carrière qui comportent une visite d'inspection seront conduits par mes soins. Les autres visites, relevant du conseil et de l'accompagnement, seront assurées par mes soins et par les professeurs chargés de mission.

Les visites d'accompagnement qu'elles prennent la forme de visites individuelles, de visites ou réunion d'équipe disciplinaire, d'entretiens personnalisés, peuvent répondre à des demandes individuelles ou d'équipe que vous ou votre chef d'établissement me soumettez. Ces temps de travail qui seront conduits avec vous permettront d'analyser vos pratiques professionnelles et de faire le point sur l'enseignement des mathématiques-sciences dans l'académie.

À consulter :

➤ Le site du MENJ présente l'ensemble des textes officiels relatifs au PPCR :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

et le [guide du rendez-vous de carrière](#) des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

➤ <https://www.disciplines.ac-clermont.fr/maths-physique-chimie/informations-institutionnelles/parcours-professionnel/>

Arrêté du 21 juin 2019 modifiant celui l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730244&dateTexte=&categorieLien=id>

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : **BOEN n°30 du 25 juillet 2013** :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

➤ **Accompagnement spécifique des personnels contractuels, titulaires 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année**

Dans le cadre du PPCR, un accompagnement dans leurs pratiques des personnels nouvellement arrivés dans le métier (contractuels et enseignants titularisés au cours des trois dernières années scolaires : **T1/T2/T3**) sera mené durant l'année. De plus, deux actions de formation spécifiques (à candidatures désignées) seront organisées, la première aura lieu le 25 novembre 2022.

➤ **Professeurs ayant des missions particulières et inspection pédagogique**

Monsieur Olivier Arroyo, professeur au lycée Paul Constans de Montluçon m'accompagne cette année en tant qu'aide à l'inspection et en tant que professeur formateur académique (PFA).

Monsieur Frédéric Troubat, professeur au lycée de Chamalières m'accompagne cette année (jusqu'au 31/01/2023) en tant que professeur formateur académique (PFA).

Ils effectueront des visites conseils auprès des fonctionnaires stagiaires (PSTG et FSTG), assureront l'accompagnement des contractuels et des nouveaux enseignants en LP ainsi que certaines actions de formation. Ils pourront également effectuer des visites d'accompagnement des enseignants titulaires.

Monsieur Frédéric Troubat et Monsieur Arroyo assureront, au titre de PFA, des actions de formation auprès du professeur stagiaire et de l'étudiant contractuel alternant dans le cadre de l'INSPE, des actions de formation du PAF et l'articulation entre tuteurs établissement et tuteurs INSPE pour un accompagnement renforcé du fonctionnaire stagiaire et de l'étudiant alternant.

Je les remercie tous deux très sincèrement pour leur action, leur expertise et l'accompagnement des enseignants qu'ils assurent.

Monsieur Emmanuel Lair, professeur au lycée Jean Monnet d'Aurillac, assurera des vacations auprès des professeurs stagiaires dans le cadre de l'INSPE, je le remercie également pour l'ensemble de son action.

Monsieur Hervé Josency, professeur au lycée Emmanuel Chabrier d'Yssingeaux, est reconduit dans sa mission de webmestre des pages disciplinaires du site académique, je le remercie également pour son action ainsi que tous les collègues animateurs qui œuvrent à ses côtés à la création du nouveau site disciplinaire.

Monsieur Frédéric Biscay, professeur au LP Marie Laurencin de Riom, poursuit à cette rentrée sa mission de PREDAC (Professeur référent disciplinaire académique au numérique) du pôle de compétences. Je le remercie également pour son action ainsi que tous les collègues membres et contributeurs du pôle.

➤ **Site disciplinaire en restructuration**

Comme évoqué plus haut, les pages disciplinaires du site académique sont en cours de restructuration. Les pages de l'ancien site sont encore accessibles à l'adresse suivante mais il n'est plus mis à jour dans cette période transitoire :

<https://www.disciplines.ac-clermont.fr/maths-physique-chimie/>

Les pages disciplinaires MPC du nouveau site académique rassembleront les informations essentielles pour

l'enseignement de nos disciplines ainsi que des informations sur différents concours et événements auxquels vous pouvez participer avec vos élèves (Concours *Les sciences C'Génial*, *le prix P. Potier*, Exposciences, Science Factor ...).

De plus, de nombreux événements scientifiques jalonneront cette année scolaire (fête de la science...). La [semaine des mathématiques](#), ayant pour thème "**Mathématiques à la carte**", se déroulera du 6 au 15 mars 2023.

➤ **Communication et messagerie académique**

Au-delà de cette lettre de rentrée, vous recevrez tout au long de l'année des informations régulières (informations sur les réformes, les programmes, les parutions de textes réglementaires, le calendrier national et académique des épreuves d'examen, les actualités de la discipline...) qui vous parviendront par courrier électronique à votre **adresse académique professionnelle** (prenom.nom@ac-clermont.fr). Cette communication n'est efficace que si chacune et chacun d'entre vous consulte régulièrement sa messagerie académique, aussi, je vous remercie de bien vouloir faire en sorte que votre boîte de réception soit toujours en capacité de recevoir mes courriels.

J'attire également l'attention de chacun sur l'information qui vous a été récemment adressée par monsieur le secrétaire général de l'académie au sujet de la **suppression des redirections automatiques de courriels à compter du 31 octobre 2022**.

Je vous rappelle que vous pouvez dès à présent supprimer votre redirection de messagerie en vous connectant sur l'application de gestion de votre compte « MonCompte » (<https://moncompte.ac-clermont.fr>), dans la rubrique messagerie.

Je vous souhaite une excellente année scolaire, vous assure de ma volonté d'écoute et d'accompagnement dans votre mission, et sais pouvoir compter sur votre engagement et votre investissement pour contribuer à la réussite de tous nos élèves.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Claire MARLIAS

Claire.Marlias@ac-clermont.fr